

**Le 17 novembre 2023**

## **AVIS DE REPRISE**

### **Assemblée semi-annuelle ajournée du 10 novembre 2023 des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec**

*Aux producteurs de porcs visés par le Plan conjoint et inscrits au fichier conformément au Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs.*

Lors de l'assemblée semi-annuelle du 10 novembre dernier, les délégué.es ont ajourné l'assemblée et pris une résolution demandant aux Éleveurs de reprendre l'assemblée dans un délai de 30 jours afin de traiter du point 11 de cette assemblée, lequel avait été reporté.

Lors de la reprise de l'assemblée, les délégué.es seront appelé.es à se prononcer sur une modification au *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* afin, notamment, d'y ajouter les éléments suivants :

- Création, pour les fins d'application des volumes de référence, en période de restructuration de la production, des concepts d'entreprise de grande taille et de petites et moyennes entreprises;
- Modification des volumes de référence (VDR) pour un volume de production d'une période de 12 mois (année 2022) ou, selon le cas, par une norme de production d'un porc par 8 pieds carrés de superficie plancher en engraissement, et ce, pour la période d'application de la GEP et, le cas échéant, une période de 12 mois subséquente à celle-ci;
- Conformément à l'article 5.4 de la Convention, arrimer les périodes de restriction de mise en marché et de réduction de production prévues au Règlement au délai du préavis de l'article 6.5.1 de la Convention, soit six mois;
- Dans le cas de l'application d'une période de restriction de mise en marché, application du pourcentage de réduction manquant au VDR de chacun des bâtiments en propriété ou en copropriété de l'EGT concernée et/ou du groupe des PME, selon le cas.

Le tout conformément à une entente à intervenir entre les Éleveurs, Sollio et l'AQINAC, le cas échéant.

## **Date et heure**

Le vendredi 8 décembre 2023  
Dès 11 h

## **Lieu (en virtuel pour tous)**

Pour les délégués :

Prendre note que le syndicat régional que vous représentez s'assurera de vous inscrire. Votre présence est essentielle. Veuillez communiquer avec votre secrétaire régional pour plus d'information.

Pour tous les producteurs et les partenaires :

Inscrivez-vous en suivant ce lien : <https://lepointdevente.com/billets/caz231208001>. Vous recevrez un lien de connexion après l'inscription.



Keven Beauchemin, MBA, CPA  
Directeur général

Vous pouvez consulter le projet d'ordre du jour sur le site des éleveurs en suivant ce lien : [http://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/publications/pub\\_pres.php#sectionlist591](http://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/publications/pub_pres.php#sectionlist591)